



ÉLABORATION DU SDIRVE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE MEURTHE ET MOSELLE (SDE 54) ET DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Cadre de la réunion

- Comité technique du 9 novembre 2022
- Amphithéâtre du Museum Aquarium de Nancy
- Quelque 80 participants étaient présents (agents et élus de collectivités, association de consommateurs et représentants du secteur privé, notamment des opérateurs de bornes).
- La matinée s'est déroulée en trois temps :
 - Introduction générale (cadrage de l'enjeu des SDIRVE et de la concertation);
 - État des lieux (groupement Tactis / Girève);
 - Échanges thématiques (conditions de réussite du SDIRVE, coopération public / privé...).

Synthèse des échanges

ACCUEIL & INTRODUCTION

Christian ARIES, président du SDE54 et Patrick HATZIG, vice-président de la Métropole du Grand Nancy ont accueilli les participants. Ils ont rappelé les enjeux liés à l'électromobilité dans le territoire ainsi que les enjeux de complémentarité entre leurs deux collectivités, toutes deux AODE, afin d'assurer une prise en compte cohérente de ces sujets sur le département.

POLITIQUES DES TRANSPORTS, MOBILITÉS PROPRES, BORNES DE RECHARGES & SDIRVE

Cf. pages 1 à 25 de la présentation "GP CONSEIL_Diapos CoTech 1 - Nancy SDE 54" du répertoire de documents ioint

Jean-Marc PROUST, directeur associé de GP conseil, a introduit le sujet de la matinée en rappelant le contexte d'émergence des démarches associées au développement local de l'électromobilité. Ce tour d'horizon et état des lieux général des politiques des transports de mobilités propres et de bornes de recharges a été complété d'un focus sur les SDIRVE et leur fonctionnement. Les éléments suivants ont été abordés :

- Origines et objectifs des SDIRVE ;
- Obligations réglementaires ;
- Exemples de SDIRVE déjà réalisés ;
- Questions / réponses échanges.

Échanges avec la salle

Transferts de compétences

 Un participant : Si une commune souhaite intégrer une infrastructure en cours dans le SDIRVE à venir, est-ce possible ?

Réponse apportée en séance : La compétence SDIRVE est communale mais peut être transférée à l'intercommunalité. Cela relève de la décision des communes. Le SDIRVE permettra par ailleurs de veiller à une égalité d'accès aux bornes dans les territoires.

Un élu d'intercommunalité : Les élus locaux semblent peu convaincus de la nécessité de transférer ces compétences et nous avons des difficultés à appréhender les impacts financiers pour la collectivité. Réponse apportée en séance : l'intégration dans les SDIRVE et le transfert de compétences ont un impact financier important : un taux de réfaction de 75% des frais de raccordement sera appliqué aux IRVE prévues par le SDIRVE.

Capacité des infrastructures d'électricité et réseaux





 Un élu local : Y-a-t-il des travaux précis à cette date quant aux capacités du réseau ? Quelles interactions sont envisagées avec d'autres infrastructures existantes (TGV, autoroutes...) ?

Réponse apportée en séance : Le travail de diagnostic est conduit en partenariat avec les gestionnaires de réseaux, Enedis et RTE, afin d'assurer une adéquation entre proposition de déploiement et capacité du réseau.

Enedis indique que des dispositions vont être prises mais qu'à ce jour la charge qui n'est pas réalisée pendant les pics de consommation n'entraîne donc pas de réelles contraintes du réseau.

Un intervenant ajoute que des alternatives avec stockage d'énergie pourront être envisagées.

Complémentarité entre opérateurs publics et privés & implication des acteurs privés en zones rurales

 Un représentant d'une association de consommateurs : Ne devrait-on pas laisser les partenaires privées se charger du déploiement de ces IRVE, comme c'est le cas aujourd'hui pour les stations-services de véhicules thermiques ?

Il est indiqué que la décarbonation de la mobilité est une politique nationale, reposant notamment sur le champ d'action des collectivités territoriales. L'ambition de ce SDIRVE est de trouver l'équilibre permettant les complémentarités optimales entre opérateurs publics et privés. L'enjeu est de s'assurer du maillage du territoire et de l'équitable répartition des IRVE publiques et des IRVE privées. C'est également une question de développement économique (compétence des collectivités également).

- Élue d'une commune rurale : Quel pouvoir avons-nous pour imposer des IRVE (comme avant les antennes de téléphonie mobile) en milieu rural ? Si le privé n'investit pas c'est que ce n'est pas rentable.
- Plusieurs participants ont partagé en séance leurs inquiétudes d'un moindre déploiement des IRVE dans les zones moins denses en raison notamment du manque de rentabilité économique de ces bornes, par exemples en milieu rural.

Il est indiqué que le SDIRVE et ses orientations stratégiques permettront d'instaurer une dynamique de travail collective et des rapports de forces plus équilibrés avec une ambition d'aménagement du territoire. Un représentant d'une société privée indique que le maillage territorial est également un enjeu central pour le privé et que ce travail doit être mené en partenariat par les différents acteurs. Des bornes sont déjà déployées par son entreprise en milieu rural, dans l'Oise notamment avec un modèle économique différents, proposant d'autres services en plus de la recharge.

D'autres acteurs privés ont partagé leurs critères de choix d'implantation des IRVE, en mettant en avant la nécessité d'une zone de fréquentation tout en partageant la possibilité d'intégrer à un modèle global des zones moins fréquentées.

• Un participant a insisté sur la nécessité de réfléchir à l'organisation et à la répartition des compétences pour assurer le déploiement d'un SDIRVE inclusif.

ZOOM CONCERTATION

Cf. pages 27 à 32 de la présentation "GP CONSEIL_Diapos CoTech 1 - Nancy SDE 54" du répertoire de documents joint

Simon MAZAJCZYK, directeur associé de l'Agence Eker, spécialisée en concertation, a rappelé:

- Le cadre réglementaire des concertations dans le cadre de l'élaboration des SDIRVE ;
- Les acteurs de la concertation à associer ;
- La méthode proposée pour élaborer les SDIRVE du SDE 54 et de la Métropole du Grand Nancy.

PREMIÈRE VERSION DE L'ÉTAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL DE L'OFFRE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Cf. présentation "TACTIS_GIREVE_SIA - Etat des lieux SDIRVE 54" du répertoire de documents joint

Nicolas POTIER, Directeur associé du cabinet TACTIS, a rappelé les principaux enjeux liés au déploiement de IRVE.

Amandine DE OLIVEIRA et Paul GALASSI, de la société GIREVE, ont présenté les données territoriales consolidées des IRVE existantes (inventaire des infrastructures uniquement).

Les éléments suivants ont été abordés :

- Le territoire ;
- Le parc existant ;
- Les données / enjeux de mobilité ;





- Les tendances / projections ;
- Questions réponses.

Les acteurs ont par ailleurs été invités à contribuer et à participer via une plateforme interactive en ligne (lien vers la plateforme).

Échanges avec la salle

Études

Plusieurs participants ont demandé des précisions concernant les modalités de recueil, de calcul et d'analyse des chiffres présentés par Girève :

- S'agit-il de véhicules particuliers uniquement ? Oui, on ne regarde pas les autres véhicules professionnels de type poids lourds, etc. Les flottes d'entreprises en revanche sont intégrées dans ces chiffres.
- Le chiffre de 1,0 pour le taux d'équipement du département concerne-t-il uniquement les lieux ouverts au grand public ? Oui, par exemple, les entreprises qui proposent cela en interne pour leurs salariés ne sont pas comptabilisées dans les chiffres.
- Les bornes des supermarchés sont-elles comptabilisées dans les bornes publiques ? Oui, elles le sont.
- Il y a un enjeu dans 3 intercommunalités qui sont scindées entre deux départements : la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Les chiffres des deux départements sont-ils bien pris en compte dans ces premiers chiffres présentés ? Oui, cela avait été signalé lors des premiers travaux, c'est un point d'attention pour l'élaboration du SDIRVE.

Des précisions concernant la puissance de la recharge ont été demandées à TACTIS :

Tactis a précisé en séance les typologies de bornes et indiqué qu'un bilan par constructeurs des enjeux liés à ces puissances de bornes sera partagé dans le cadre de la concertation.

Maîtrise d'usage des automobilistes de la mobilité électrique

 Plusieurs participants ont fait part de leur expérience en tant qu'usagers d'automobiles électriques, en partageant notamment le fait que la logique de recharge est différente du modèle du véhicule thermique et que cette logique doit être intégrée à l'élaboration du SDIRVE.

Il a été indiqué que la stratégie de maillage territorial sera également construite par rapport à ces retours usagers. Les types de bornes et leurs temps de charge pourront être pensés dans une logique de valorisation territoriale.

Les enjeux d'équilibre économiques des IRVE

• Un élu a demandé comment serait facturée la taxe d'électricité (la TCCFE) ?

Il est indiqué que cette taxe sera probablement refacturée à l'usager, à charge pour l'exploitant-propriétaire de la borne de la reverser à l'Etat.

Plusieurs participants indiquent qu'il faudrait définir le coût global de la borne et avoir un tarif uniformisé au niveau du département.

TEMPS D'ÉCHANGE COLLECTIF POUR PARTAGER LES PREMIERS CRITERES DE REUSSITE

Un temps d'échange collectif s'est tenu sur les conditions de réussite du SDIRVE avec l'ensemble des participants, les propositions faites en séances sont listées ci-dessous.

« NOTRE SDIRVE SERA REUSSI SI... »

- ... Si l'état des lieux et la prospective sont complets et partagés par tous (publics et privés).
- ... S'il réduit les inégalités d'accès à l'électrique.
- ... S'il permet de réduire la mobilité thermique et, dans des proportions notables, « l'auto-solisme ».
- ... S'il est inclusif dans le fond et dans la forme ; que les compétences sont clairement identifiées
- ... S'il est évolutif et que l'analyse des taux d'usages permet de l'affiner.
- ... S'il prend en compte les enjeux techniques.





- ... S'il accompagne l'uniformisation des connecteurs et des modes de paiements à l'échelle nationale (... et européenne).
- ... Si le déploiement de ces futurs IRVE se fait à un coût abordable.
- ... S'il permet aux particuliers un accès à l'électrique moins cher qu'en cas de recharge autonome.
- ... S'il prend en compte le comportement des usagers (ils ne veulent ni faire la queue ni charger trop longtemps au milieu de nulle part).
- ... Si la gestion des réseaux est à la main des pouvoirs publics.
- ... Si les SDIRVE sont articulés et cohérents avec les politiques locales de mobilité
- ... Si on ne perd pas de touristes (Notamment avec les pays voisins mieux équipés)
- ... si une bonne écoute du terrain et des utilisateurs est mise en place.

ACTEURS PRIVÉS (PARC IRVE EXISTANT, PROJETS... ET SDIRVE) : COMMENT ASSOCIER LES PARTENAIRES PRIVES A LA REFLEXION ?

- Un agent de collectivité rurale : Il faut plus d'implication des acteurs privés, notamment dans les territoires ruraux.
- Un représentant du secteur privé : Il s'agira d'identifier les priorités des territoires et de trouver un modèle économique acceptable.
- Un représentant du secteur privé : Il est possible d'aller dans des zones non denses avec un modèle économique différent.
- Un représentant du secteur privé : Nous identifions d'abord les zones les plus intéressantes en termes de fréquentation, mais nous pouvons également aller dans des zones moins fréquentées ; c'est à évaluer au cas par cas.
- Il s'agira de bien évaluer la qualité du service proposé par les opérateurs.
- Plusieurs acteurs privés ont mis en avant le fait qu'ils proposaient un modèle global intégrant le déploiement, la gestion et la maintenance des stations, sans besoin d'intervention de la collectivité.

CONCLUSION

Christian ARIES, Président du SDE54 et Patrick HATZIG, Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy, ont remercié les participants et clôturé la réunion en précisant la date du prochain Comité technique, le 4 janvier 2023, et en soulignant que les participants avaient la possibilité de partager leurs contributions en ligne via la plateforme mise à disposition.

REPERTOIRE DE DIFFUSION DES DOCUMENTS

Pour faciliter la transmission à tous des documents principaux présentés lors des séances, un répertoire ouvert à tous intitulé "Diffusion externe des documents" a été mis en place. Vous pouvez retrouver les supports de présentation utilisés en séance dans le sous-répertoire "Cotech 09.11.22".

Lien vers le répertoire : <u>Diffusion externe des documents</u>

FORMULAIRE DE CONTRIBUTION

Un formulaire disponible pour tous a également été mis en place afin de permettre à chacun de contribuer au projet en transmettant des documents à l'équipe en charge de la réalisation du SDIRVE uniquement. La taille maximale des fichiers qui peuvent être envoyés est de 15 MB.

Lien vers le formulaire de contribution : https://www.sde54.fr/fr/contribution-sdirve54.html